

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**CREATION DE POSTES PERMANENTS ET D'EMPLOIS
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

Pour les besoins des services, je vous demande de créer les postes et emplois suivants à l'effectif communal.

* **Emplois permanents**

Création de postes

- a) Le poste de Directeur de la Médiathèque François Mitterrand étant actuellement vacant, il est nécessaire de le pourvoir par le recrutement d'un Conservateur des Bibliothèques ou par celui d'un Bibliothécaire.

Je vous propose donc la création de :

- un poste de Conservateur des Bibliothèques *(près la Direction du Développement de la Culture),*
- un poste de Bibliothécaire *(près la DDC).*

- b) Il est également envisagé de renforcer les effectifs de la Direction Aménagement/ Projets Urbains (DAPU), par la création des postes suivants.

- b1** - Un poste de Chef de Projet PLU *(près la DAPU).*

Le recrutement du Chef de Projet PLU s'effectuera par voie statutaire dans le cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3 alinéas 5 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Nature des missions

- Pilotage, coordination et suivi de la révision générale du PLU de la Ville de Saint-Denis, notamment animer les réunions avec les partenaires publics associés, animer les réunions publiques, suivre et contrôler les travaux engagés par les BET ;
- animation et coordination d'une équipe en charge de la révision PLU ;
- management de la Direction Aménagement/ Projets Urbains (manager les équipes, organiser les missions dans l'atelier PLU, assurer les missions de la Directrice en son absence...).

Rapport n° 10/5-79

Niveau de formation

Le candidat devra justifier d'un diplôme de niveau baccalauréat plus cinq années d'études supérieures -BAC + 5- (ingénieur, urbaniste, juriste et/ ou architecte) ou d'une qualification reconnue comme équivalente, et d'une expérience affirmée dans le domaine, notamment :

- expérience fortement recommandée dans un poste similaire (planification, service juridique, aménagement du territoire) ;
- connaissance de l'environnement local et du contexte du territoire dionysien et régional ;
- connaissance du fonctionnement d'une collectivité territoriale et plus particulièrement d'une Commune ;
- capacité de travail en partenariat avec les services de l'Etat (DDE, DAF, DIREN...) ;
- capacité d'animation d'équipes pluridisciplinaires et travail en ateliers thématiques ;
- expériences en matière de concertation avec le public et les partenaires ;
- qualités de rigueur, méthode, organisation et disponibilité fortement recommandées ;
- aptitudes à l'analyse jurisprudentielle et réglementaire ;

ou d'une qualification reconnue comme équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine.

Rémunération

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 465,11 et 4 372,22 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Celle-ci suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des personnels territoriaux, dans les conditions prévues par la Délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

- b2** - Un(e) Assistant(e)
de Gestion Administrative PLU

(près la Direction Aménagement/ Projets Urbains).

Le recrutement de l'Assistant(e) de Gestion Administrative s'effectuera par voie statutaire dans le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ou des Techniciens Territoriaux.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3 alinéas 1 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Nature des missions

- Contribuer directement de l'élaboration de la révision PLU de la Ville de Saint-Denis,

Rapport n° 10/5-79

- assurer des missions organisationnelles, juridiques et administratives dans le cadre de la révision du PLU.

Niveau de formation

Le candidat devra justifier au minimum d'un diplôme de niveau baccalauréat plus deux années d'études supérieures -BAC + 2- (droit public ou/ et urbanisme ou/ et géographie), ou d'une qualification reconnue comme équivalente, et d'une expérience affirmée dans le domaine, notamment :

- Expérience fortement souhaitée dans un service juridique et/ ou administratif d'une collectivité locale ;
- connaissance en matière de planification urbaine, urbanisme ou aménagement du territoire souhaitée ;
- grande capacité organisationnelle et aptitude à la compréhension de documents administratifs et réglementaires.

Rémunération

Le niveau de rémunération sera fixé par référence au grade de Rédacteur Territorial en fonction de l'expérience du candidat retenu. Celle-ci suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des personnels territoriaux, dans les conditions prévues par la Délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

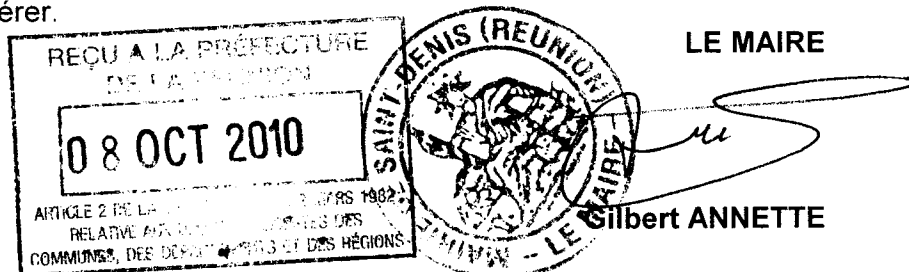
II Emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité

Pour faire face à des besoins occasionnels liés à des renforts d'effectif, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents contractuels, conformément à l'article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Le contrat est, dans ce cas, établi pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel. La Délibération créant l'emploi doit préciser, en application de l'article 34 de la Loi statutaire, le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Ces emplois sont définis à l'annexe jointe au présent rapport.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**CREATION DE POSTES PERMANENTS ET D'EMPLOIS
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-79 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la création des emplois permanents suivants à l'effectif communal.

1° Un poste de Conservateur des Bibliothèques *(près la Direction du Développement de la Culture).*

2° Un poste de Bibliothécaire *(près la DDC).*

3° Un poste de Chef de Projet PLU *(près la Direction Aménagement/ Projets Urbains).*

Le recrutement du Chef de Projet PLU s'effectuera par voie statutaire dans le cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3 alinéas 5 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Nature des missions

- Pilotage, coordination et suivi de la révision générale du PLU de la Ville de Saint-Denis, notamment animer les réunions avec les partenaires publics associés, animer les réunions publiques, suivre et contrôler les travaux engagés par les BET ;

Délibération n° 10/5-79

- animation et coordination d'une équipe en charge de la révision PLU ;
- management de la Direction Aménagement/ Projets Urbains (manager les équipes, organiser les missions dans l'atelier PLU, assurer les missions de la Directrice en son absence...).

Niveau de formation

Le candidat devra justifier d'un diplôme de niveau baccalauréat plus cinq années d'études supérieures -BAC + 5- (ingénieur, urbaniste, juriste et/ ou architecte) ou d'une qualification reconnue comme équivalente, et d'une expérience affirmée dans le domaine, notamment :

- expérience fortement recommandée dans un poste similaire (planification, service juridique, aménagement du territoire) ;
- connaissance de l'environnement local et du contexte du territoire dionysien et régional ;
- connaissance du fonctionnement d'une collectivité territoriale et plus particulièrement d'une Commune ;
- capacité de travail en partenariat avec les services de l'Etat (DDE, DAF, DIREN...) ;
- capacité d'animation d'équipes pluridisciplinaires et travail en ateliers thématiques ;
- expériences en matière de concertation avec le public et les partenaires ;
- qualités de rigueur, méthode, organisation et disponibilité fortement recommandées ;
- aptitudes à l'analyse jurisprudentielle et réglementaire ;

ou d'une qualification reconnue comme équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine.

Rémunération

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 465,11 et 4 372,22 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Celle-ci suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des personnels territoriaux, dans les conditions prévues par la Délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

4° Un poste d'Assistant(e) de Gestion Administrative PLU

(près la Direction Aménagement/ Projets Urbains).

Le recrutement de l'Assistant(e) de Gestion Administrative s'effectuera par voie statutaire dans le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ou des Techniciens Territoriaux.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3 alinéas 1 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Délibération n° 10/5-79

Nature des missions

- Contribuer directement de l'élaboration de la révision PLU de la Ville de Saint-Denis,
- assurer des missions organisationnelles, juridiques et administratives dans le cadre de la révision du PLU.

Niveau de formation

Le candidat devra justifier au minimum d'un diplôme de niveau baccalauréat plus deux années d'études supérieures -BAC + 2- (droit public ou/ et urbanisme ou/ et géographie), ou d'une qualification reconnue comme équivalente, et d'une expérience affirmée dans le domaine, notamment :

- Expérience fortement souhaitée dans un service juridique et/ ou administratif d'une collectivité locale ;
- connaissance en matière de planification urbaine, urbanisme ou aménagement du territoire souhaitée ;
- grande capacité organisationnelle et aptitude à la compréhension de documents administratifs et réglementaires.

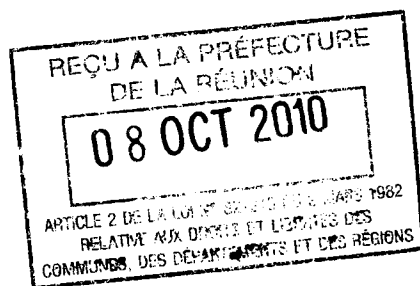
Rémunération

Le niveau de rémunération sera fixé par référence au grade de Rédacteur Territorial en fonction de l'expérience du candidat retenu. Celle-ci suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des personnels territoriaux, dans les conditions prévues par la Délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

ARTICLE 2

Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité figurant à l'annexe jointe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 OCT 2010



CREATION D'EMPLOIS REpondant A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
DIVERSES MANIFESTATIONS (Village Noël...)	SERVICES TECHNIQUES	10 3	AGENTS POLYVALENTS CHARGES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS, DE MACONNERIE, DE PEINTURE ET DE SOUDURE EN BATIMENTS TRAVAUX D'ELECTRICITE	CANDIDATS AYANT DEJA TRAVAILLE DANS LES DOMAINES CITES CANDIDATS DE NIVEAU V EN ELECTRICITE	ENTRE 1 352,05 ET 1 815,08 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	TOUS LES SERVICES MUNICIPAUX	30	FONCTIONS D'EXECUTION ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES POUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX	SANS NIVEAU	ENTRE 884,09 ET 1368,35 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DU NOMBRE D'HEURES EFFECTUEES
RENFORT D'EFFECTIF	FERME PEDAGOGIQUE	1	CHARGE DE MISSION POUR L'ELABORATION DU PROJET CULTUREL ET SCIENTIFIQUE DE LA FERME D'ANIMATION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS	CANDIDATS DE NIVEAU BAC + 3	ENTRE 2 451,36 € ET 3 058 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	SERVICES TECHNIQUES	5	AGENTS POLYVALENTS CHARGES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS, DE MACONNERIE, DE PEINTURE ET DE SOUDURE EN BATIMENTS	CANDIDAT DE NIVEAU V OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE CERTAINE DANS LE DOMAINE	ENTRE 1 352,05 € ET 1 815,08 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	SECRETARIAT DES SERVICES MUNICIPAUX	10	ORGANISATION ET GESTION DU SECRETARIAT	CANDIDATS DE NIVEAU V MINIMUM	ENTRE 1 352,05 € ET 1 815,08 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT